

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE  
TENUE LE 23 MAI 2023 À 17 h SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE  
MAIRE NOËL RICHARD**

**Sont présents les conseillers**

**Mesdames : Karine Fournier, Anne Minville et Nathalie Dorion**

**Messieurs Nelson Fournier et Berchmans Minville**

**Monsieur Thierry Ratté se trouve à l'extérieur du territoire**

**Tous membres dudit conseil et formant quorum.**

**Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.**

**Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil municipal de Grande-Vallée, étant tous présents à la salle des délibérations le 23 mai 2023 à 17 h, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :**

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Projet pilote de réorganisation suite à la démission du contremaître aux travaux publics
3. Soumission Eurovia
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 17 h.

**2. PROJET PILOTE DE RÉORGANISATION SUITE À LA DÉMISSION DU  
CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS  
Résolution no : 2023-0130**

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître aux travaux publics est vacant depuis le 19 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une rotation importante à été vécue au cours des dernières années au poste de contremaître et qu'il y a une pénurie de main d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale propose de mettre en place un projet pilote visant à répartir les diverses tâches et responsabilités qui incombent habituellement au contremaître des travaux publics en créant les divisions suivantes :

- Voirie
- Aqueduc et égout
- Mécanique
- Gestion de matières résiduelles
- Bâtiments municipaux, santé et sécurité
- Parcs et terrains de jeux, patinoire, déneigement des balcons

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance des documents suivants :

- Distribution des tâches opérationnelles – division travaux publics
- Planification annuelle des travaux publics
- Planification hebdomadaires des tâches aux travaux publics
- Ouverture – entretien – fermeture, infrastructures municipales
- Impact du projet pilote sur la masse salariale pour 2023

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote prévoit que l'adjointe administrative serait responsable des diverses tâches se rapportant à l'administration des travaux publics;

CONSIDÉRANT les responsabilités auxquelles les employés permanents devront répondre ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE le projet pilote soit accepté tel que présenté par la directrice générale;

QUE les employés soient répartis de la façon suivante pour chacune des divisions :

DIVISION	EMPLOYÉS			
	Dominic Lamy	Louis Boucher	Gilles Curadeau	Gaétan Baron
Chef d'équipe	X			
Voirie		X		
Gestion des matières résiduelles			X	
Égout et Aqueduc				X
Mécanique	X	X		
Bâtiments municipaux, Santé et sécurité	X			

QUE la division parcs et terrains de jeux, patinoire et déneigement des balcons soit supervisée par le chef d'équipe, considérant que ces tâches sont allouées à un employé saisonnier auquel on attribue aucune responsabilité;

QUE le taux horaire soit bonifié de 4,00\$ pour le Chef d'équipe et de 3,00\$ pour les employés responsables de la voirie, de la gestion des matières résiduelles et de la division égout et aqueduc;

QUE le taux horaire de l'adjointe administrative soit bonifié de 1,13 \$;

QUE monsieur Gilles Curadeau soit confirmé au poste d'opérateur du camion poubelle pour l'Estran et que les responsabilités qui lui sont données s'appliquent pour Grande-Vallée seulement.

### **3. SOUSSION EUROVIA Résolution no : 2023-0131**

CONSIDÉRANT QUE des réparations de tranchées sont requises sur territoire suite à des réparations de fuite ;

CONSIDÉRANT la soumission #23-038 de Eurovia pour le pavage au coût de 34 795,39\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième soumissionnaire a été invité, sans résultat ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de confirmer une commande pour s'assurer que les travaux soient réalisés en début de saison estivale ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE la soumission #23-038 d'Eurovia pour la réparation de tranchées au montant de 34 795,39 \$ taxes incluses, soit acceptée.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE  
Résolution no : 2023-0132**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 17 h 45

---

**Noël Richard**  
Maire

---

**Ghislaine Bouthillette**  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

**Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.**